

Budget

DÈS

Dépenses du Ministère de la Guerre,

POUR L'EXERCICE 1835.

101

Budget pour l'an 1835.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 1 ^r .	Traitement et indemnité du Ministre fr.	25,000	»	} 258,000 »
— 2.	Traitement des employés	166,000	»	
— 3.	Frais de route et de séjour.	3,000	»	
— 4.	Matériel du Ministère	64,000	»	

CHAPITRE II.

Soldes et masses de l'armée.

ART. 1 ^r .	État-major-général	675,916	85	} 35,119,631 91
— 2.	État-major des places	231,406	05	
— 3.	Intendance militaire.	143,790	30	
— 4.	État-major et employés d'artillerie	276,431	70	
— 5.	État-major et employés du génie.	249,197	45	
— 6.	Troupes d'artillerie	5,713,606	35	
— 7.	Troupes du génie	423,000	»	
— 8.	Troupes d'infanterie.	16,845,820	46	
— 9.	Troupes de cavalerie	9,040,462	75	
— 10.	Gendarmerie	1,520,000	»	

CHAPITRE III.

Frais divers et indemnités.

ART. 1 ^r .	Indemnités pour frais de bureau	120,380	»	} 470,380 »
— 2.	Id. pour frais de police	30,000	»	
— 3.	Frais de route et de séjour.	70,000	»	
— 4.	Transports généraux	100,000	»	
— 5.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	150,000	»	

CHAPITRE IV.

Service de santé.

ART. 1 ^r .	Administration centrale.	25,250	»	} 492,093 35
— 2.	Pharmacie centrale	82,800	»	
— 3.	Hôpitaux sédentaires (Personnel).	224,043	35	
— 4.	Matériel des hôpitaux sédentaires	160,000	»	

CHAPITRE V.

École militaire.

ARTICLE UNIQUE.	100,000	»	100,000 »
-----------------	-----------	---------	---	-----------

TOTAL à reporter. fr. 36,440,105 26

103

REPORT. fr. 36,440,103 26

CHAPITRE VI.*Matériel de l'artillerie et du génie.*

ART. 1 ^r . Matériel de l'artillerie	1,338,000	»	} 2,838,000	»
— 2. Id. du génie.	1,500,000	»		

CHAPITRE VII.*Traitemens de non-activité et pensions.*

ARTICLE UNIQUE	674,460	»	674,460	»
--------------------------	---------	---	---------	---

CHAPITRE VIII.*Traitemens divers.*

ART. 1 ^r . Traitement des aumôniers	12,000	»	} 71,451 42	
— 2. Id. d'employés temporaires	22,350	»		
— 3. Id. de militaires décorés sous l'ancien gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.	37,101 42			

CHAPITRE IX.*Fourrage en nature et indemnité représentative.*

ARTICLE UNIQUE	301,727 25		301,727 25
--------------------------	------------	--	------------

CHAPITRE X.*Dépenses pour les ambulances et le corps de partisans.*

ART. 1 ^r . Service des ambulances.	552,018 30	} 965,638 45	
— 2. Corps des partisans	413,620 15		

CHAPITRE XI.*Dépenses imprévues.*

ARTICLE UNIQUE		258,617 62
--------------------------	--	------------

TOTAL. fr. 41,550,000

Fait à Bruxelles, le 12 juin 1834.

*Le Ministre Directeur de la Guerre,***BARON ÉVAIN.**

DÉVELOPPEMENS
DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1835.



106

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Traitement et indemnité du Ministre.</i>		
Traitement du Ministre fr.	21,000 »	25,000 »
Indemnité de logement	4,000 »	
ARTICLE II.		
<i>Traitement des employés.</i>		
Traitement du secrétaire-général	8,400 »	166,000 »
— des fonctionnaires et employés	135,600 »	
— des huissiers, messagers, lithographes et concierge.	15,000 »	
Salaire des gens de service	7,000 »	
ARTICLE III.		
Frais de route et de séjour	3,000 »	3,000 »
ARTICLE IV.		
<i>Matériel.</i>		
Fournitures de bureau	7,000 »	64,000 »
Impressions et reliures	25,000 »	
Loyers de locaux	12,000 »	
Chauffage	6,000 »	
Éclairage	1,000 »	
Achat et entretien du mobilier.	5,500 »	
Entretien du local	2,000 »	
Achat de livres, cartes et instrumens	4,000 »	
Dépenses diverses, ports de lettres, etc.	1,500 »	
TOTAL. fr.		258,000 »

CHAPITRE II. — ART. 1^{er}.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL AU TRAITEMENT D'ACTIVITÉ.

GRADES.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES		
			D'indemnité: présentative des fourrages sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.	
6 Généraux de division	10,900	101,400 »	4,380	10,950	
14 Généraux de brigade	11,600	162,400 »	»	36,865	
8 Commandans de province {	3 généraux	10,100	30,300 »	2,190	»
	5 colonels	8,400	42,000 »	3,650	»
3 Colonels	8,400	25,200 »	»	4,380	
3 Lieutenans-colonels	7,100	21,300 »	1,460	1,460	
6 Majors	4 à	6,300	25,200 »	1,460	2,190
	2 à	5,500	11,000 »	»	2,190
7 Capitaines de 1 ^{re} classe {	6 à	5,050	30,300 »	730	4,380
	1 à	4,650	4,650 »	»	1,095
1 Capitaine de 2 ^e classe	3,800	3,800 »	365	»	
3 Lieutenans	2,950	8,850 »	»	2,190	
<i>Officiers étrangers.</i>					
1 Général de division	24,100	24,100 »	»	4,380	
5 Généraux de brigade	11,600	58,000 »	1,095	12,045	
2 Lieutenans-colonels. {	1 à	7,100	7,100 »	730	»
	1 à	6,300	6,300 »	»	1,460
1 Major d'état-major	5,500	5,500 »	»	1,095	
3 Id. de cavalerie	2 à	6,300	12,600 »	»	2,190
	1 à	5,500	5,500 »	»	1,095
3 Id. d'infanterie	2 à	5,500	11,000 »	730	1,095
	1 à	5,050	5,050 »	730	»
7 Capitaines de 1 ^{re} classe. {	2 à	5,050	10,100 »	730	1,095
	5 à	4,650	23,250 »	»	5,475
2 Id. de 2 ^e classe	3,800	7,600 »	»	2,190	
1 Lieutenant capitaine honoraire	2,950	2,950 »	»	730	
<i>Supplément de traitement aux officiers d'infanterie, aides-de-camp ou officiers d'ordonnance.</i>					
21 aides-de-camp. {	10 Capitaines	850	8,500 »	730	9,855
	3 Id. près des commandans de province	»	4,240 »	1,095	»
	4 lieutenans	1,060	4,240 »	»	2,920
	4 Id. près des commandans de province	640	2,560 »	1,460	»
23 officiers d'ordonnance. {	10 Capitaines	850	8,500 »	1,460	8,760
	8 Lieutenans	1,060	8,480 »	»	5,840
	4 Sous-lieutenans	1,060	4,240 »	»	2,920
TOTAL			680,210 »	22,095	128,845
A déduire 1 1/2 pour cent			10,293 15		
Reste			675,916 85		

CHAPITRE II. — ART. II.

ÉTAT-MAJOR DE PLACE.

GRADES.	TRAITEMENT ANNUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité présentive des fourra- ges sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre
9 Commandans de place de 2 ^{me} classe.	6,300 »	56,700 »	6,570 »	»
20 — — de 3 ^{me} classe.	4,200 »	84,000 »	365 »	»
17 Majors de place de 1 ^{re} classe . .	2,500 »	42,800 »	»	»
19 — — de 2 ^{me} classe . .	2,100 »	39,900 »	365 »	»
7 — — de 3 ^{me} classe . .	1,690 »	11,830 »	»	»
TOTAL		234,930 »	7,300 »	»
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent . . .		3,523 95		
RESTE		231,406 05		

CHAPITRE II. — ART. III.

INTENDANCE MILITAIRE.

GRADES.	TRAITEMENT AN- NUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES	
			D'indemnité-re- presentative des fourra- ges sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.
1 Intendant en chef	11,600	11,600 »	»	2,555 »
1 — de 1 ^{re} classe	8,400	8,400 »	730 »	»
7 — de 2 ^e classe	6,300	44,100 »	2,190 »	4,380 »
8 Sous-intendants de 1 ^{re} classe	5,500	44,000 »	»	2,190 »
5 — de 2 ^e classe	3,800	19,000 »	»	2,190 »
4 Adjoints.	2,500	10,000 »	»	2,555 »
6 Aspirans.	1,480	8,880 »	»	»
TOTAL fr.		145,980 »	2,920 »	13,870 »
A déduire 1½ pour cent .		2,189 70		
RESTE		143,790 30		

CHAPITRE II. — ART. IV.

ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS D'ARTILLERIE.

GRADES.	TRAITEMENT		NOMBRE DE JOURNÉES	
	INDIVIDUEL.	TOTAL.	D'indemnité re- présentative des fourrages sur pied de paix.	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.
4 Colonels.	8,400	33,600 »	2,190	1,460
5 Lieutenans-colonels	6,300	31,500 »	3,630	»
5 Majors	5,500	27,500 »	3,630	»
5 Capitaines de 1 ^{re} classe	4,200	21,000 »	730	3,283
5 id. de 2 ^{me} classe	3,350	16,750 »	1,825	»
3 Lieutenans	2,500	7,500 »	1,095	»
5 Commandans d'artillerie en rési- dence, de 1 ^{re} classe	3,350	16,750 »	»	»
7 Id. id. de 2 ^{me} classe	2,100	14,700 »	»	»
7 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe	3,350	23,450 »	»	»
9 Id. id. de 2 ^{me} classe	2,500	22,500 »	»	»
13 Id. id. de 3 ^{me} classe	1,690	21,970 »	»	»
68 TOTAL.		237,220 »		
A déduire 1 ½ pour cent		3,558 30		
RESTE.		233,661 70		
10 Conducteurs d'artillerie de 1 ^{re} cl.	850	8,500 »		
10 id. id. de 2 ^{me} cl.	740	7,400 »		
10 id. id. de 3 ^{me} cl.	640	6,400 »		
3 Contrôleurs de 1 ^{re} classe	2,500	7,500 »		
4 id. de 2 ^{me} classe	1,900	7,600 »		
1 Réviseur de 1 ^{re} classe	1,590	1,590 »		
3 id. de 2 ^{me} classe	1,260	3,780 »		
TOTAL.		276,431 70	13,140	4,745

CHAPITRE II. — ART. V.

ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU GÉNIE.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	MONTANT TOTAL.	NOMBRE DE JOURNÉES		
			D'indemnité ³¹⁻ présentative des fourrages sur pied de paix	Donnant droit aux fourrages sur pied de guerre.	
3 Colonels	2 à	9,500	19,000 »	730	1,460
	1 à	8,400	8,400 »	730	»
6 Lieutenans-colonels.	4 à	7,100	28,400 »	1,460	2,920
	2 à	6,300	12,600 »	1,460	»
6 Majors.	5 à	6,300	31,500 »	»	5,475
	1 à	5,500	5,500 »	730	»
5 Capitaines de 1 ^{re} classe.	4 à	5,050	20,200 »	730	2,190
	1 à	4,200	4,200 »	»	1,095
3 Capitaines de 2 ^e classe		2,950	8,850 »	730	1,095
18 Lieutenans		2,100	37,800 »	1,825	9,490
4 Sous-lieutenans.		1,690	6,760 »	1,460	»
2 Aspirans		1,480	2,960 »	»	»
TOTAL.			186,170 »		
A déduire 1 1/2 pour cent			2,792 55		
RESTE.			183,377 45		
5 Gardes du génie de 1 ^{re} classe.		1,850	9,250 »		
19 Id. Id. de 2 ^e classe.		1,480	28,120 »		
13 Id. Id. de 3 ^e classe.		1,100	14,300 »		
18 Portiers consignes de 1 ^{re} classe		260	4,680 »		
46 Id. Id. de 2 ^e classe		170	7,820 »		
15 Id. Id. de 3 ^e classe		110	1,650 »		
TOTAL. . . . fr.			249,197 45	9,855	23,725

CHAPITRE II. — ART. VI.

RÉCAPITULATION DES DIVERSES ALLOCATIONS POUR LES CORPS D'ARTILLERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	ARTILLERIE DE CAMPAGNE, 14 COMPAGNIES.	ARTILLERIE DE SIÈGE, 3 BATAILLONS.	BATAILLON DU TRAIN D'ARTILLERIE.	COMPAGNIE D'OUVRIERS MILIT ^{CS} D'ARTILLERIE.	COMPAGNIE DE CANONNIERS SÉDENTAIRES.	COMPAGNIE DE PONTONNIERS.	TOTAUX PAR NATURE DE DÉPENSES.	<i>Observations.</i>
Traitement et solde	1,175,175 10	747,207 60	347,432 05	53,911 50	39,659 40	73,082 45	2,436,468 10	Voir les tableaux de développement et des détails, cotés A, B, C, D, E et F.
Masse de pain	140,641 80	78,719 55	43,748 90	5,788 90	4,792 45	9,252 75	282,944 35	
Masse des fourrages	1,358,657 75	57,279 75	722,900 75	1,325 "	"	4,197 50	2,144,860 75	
Masse d'habillement et première mise de petit équipement	237,097 45	124,384 35	83,000 50	8,197 90	6,818 20	13,085 25	472,583 65	
Masse d'entretien du harnachement et ferrage	102,200 "	"	56,721 "	"	"	"	133,921 "	
Masse de renouvellement de la bufléterie	13,382 "	1,143 60	7,087 50	43 80	40 40	78 "	21,760 30	
Masse de casernement des hommes	43,274 40	24,221 40	13,461 20	1,781 20	1,474 60	2,847 "	87,059 80	
Masse des chevaux	40,880 "	"	22,638 40	"	"	"	63,568 40	
Frais d'administration	15,000 "	15,600 "	5,250 "	110 "	160 "	220 "	36,340 "	
Masse de recrutement	5,000 "	"	"	"	"	"	5,000 "	
Frais de route	600 "	1,050 "	100 "	"	"	"	1,750 "	
Moyens de transport	1,200 "	750 "	400 "	"	"	"	2,350 "	
TOTAUX	3,133,108 50	1,050,356 25	1,302,770 30	71,663 30	52,945 05	102,762 95	5,713,606 35	

CHAPITRE II. — ART. VII.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE, ÉQUIPEMENT D'UN BATAILLON DE SAPEURS-MINEURS.

FORMATION.	EFFICIF		NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT		TOTAL.	
	Hommes.	Chevaux.	Adjudant-sous-officier.	Sous-officiers.	Caporaux et soldats.	de chevaux d'officiers.	du traitement annuel.	de la solde journalière.		
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	730	»	6,300	»	6,300
Major	1	2	»	»	»	730	»	5,500	»	5,500
Capitaine adjudant-major	1	1	»	»	»	365	»	3,350	»	3,350
Lieutenant quartier-maître	1	»	»	»	»	»	»	1,900	»	1,900
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	850	»	850
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100
Médecin adjoint	1	1	»	»	»	365	»	1,480	»	1,480
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	»	»	»	»	»	»	4,200	»	25,200
Capitaines de 2 ^e classe	6	»	»	»	»	»	»	2,950	»	17,700
Lieutenants	13	»	»	»	»	»	»	2,100	»	27,300
Sous-lieutenants	6	»	»	»	»	»	»	1,690	»	10,140
	38	7								
								TOTAL . . .		101,820
								A déduire 1 1/2 pour o/o . . .		1,527 30
								RESULTE . . .		100,292 70
Adjudant sous-officier	1	»	365	»	»	»	»	2 32		846 80
Porte-drapeau	1	»	365	»	»	»	»	2 32		846 80
Caporal-tambour	1	»	»	»	365	»	»	1 16		423 40
Maîtres-ouvriers	3	»	»	»	1,095	»	»	» 98		1,040 25
Sergens-majors	7	»	»	2,555	»	»	»	1 69		4,854 50
Sergens	38	»	»	13,870	»	»	»	1 69		23,440 30
Fourriers	6	»	»	2,190	»	»	»	1 69		3,701 10
Caporaux	52	»	»	»	18,980	»	»	» 65		18,031
Vice-caporaux	36	»	»	»	13,140	»	»	» 74		9,723 60
Tambours	19	»	»	»	6,935	»	»	» 74		5,131 60
Sapeurs-mineurs { 1 ^{re} classe	100	»	»	»	36,500	»	»	» 74		27,010
{ 2 ^e classe	100	»	»	»	36,500	»	»	» 63		22,995
{ 3 ^e classe	400	»	»	»	146,000	»	»	» 63		91,950
<i>NB. En congé pour l'année entière.</i>										
Sapeurs-mineurs { 1 ^{re} classe 50										
{ 2 ^e classe 50										
{ 3 ^e classe 200										
										300
A REPORTER	802	7	730	18,615	269,515	2,555	»	»	»	310,317 35
				278,860				A ajouter pour chevrons . . .		1,225
								A REPORTER . . .		311,542 35

REPORT.		311,542 35
<i>Masse pour le pain.</i>		
278,860 journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.		36,251 80
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
2,555 journées d'indemnité représentative, à 1 fr. 23 cent.		3,193 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
730 journées d'adjudans sous-officiers, à 50 centimes.	365 »	
18,615 journées de sous-officiers, à 23 centimes	4,281 45	
259,515 journées de caporaux et soldats, à 18 centimes	46,712 70	
1 ^{re} mise de petit équipement pour 60 recrues, à 36 francs.	2,160 »	
		53,519 15
<i>Masse de renouvellement de la buffléterie.</i>		
1,064 hommes à 1 franc par an		1,064 »
<i>Masse de casernement.</i>		
278,860 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes		11,154 40
Frais d'administration		5,200 »
Frais de route des officiers		500 »
Moyens de transport.		574 55
		<hr/>
TOTAL. f.		423,000 »

CHAPITRE II. — ART. VIII.

RÉCAPITULATION DES ALLOCATIONS POUR LES CORPS D'INFANTERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	INFANTERIE	INFANTERIE	COMPAGNIES	COMPAGNIES	TOTAUX	<i>Observations.</i>
	DE LIGNE,	LÉGÈRE,	SÉDENTAIRES,	DE DISCIPLINE,	PAR NATURE	
	12 RÉGIMENS.	3 RÉGIMENS.	TROIS.	DEUX.	DE DÉPENSE.	
Traitement et solde	9,833,303 63	1,708,197 53	122,127 30	107,230 30	11,771,058 76	Voir les tableaux de développement et des détails, cotés G, H, I et K.
Masse pour le pain	1,276,594 80	224,913 "	22,918 35	19,169 80	1,543,595 95	
Masse pour les fourrages	255,573 "	42,869 25	"	912 50	299,354 75	
Masse d'habillement et d'entretien et première mise	2,002,150 80	333,014 70	32,171 10	26,834 80	2,394,171 40	
Masse de renouvellement de la bufféterie	54,538 "	8,472 "	483 "	404 "	63,947 "	
Masse de casernement des hommes	392,798 40	69,204 "	7,051 80	5,898 40	474,952 60	
Frais d'administration	216,000 "	37,200 "	480 "	1,060 "	254,740 "	
Frais de route	18,000 "	2,000 "	"	"	20,000 "	
Moyens de transport	22,000 "	2,000 "	"	"	24,000 "	
TOTAUX fr.	14,071,208 63	2,427,870 48	185,231 55	161,509 80	16,845,820 46	

CHAPITRE II. — ART. IX.

RÉCAPITULATION DES DIVERSES ALLOCATIONS POUR LES CORPS DE CAVALERIE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	CHASSEURS	LANCIERS,	CUIRASSIERS	GUIDES,	TOTAUX	Observations.
	A CHEVAL, 2 RÉGIMENS.	DEUX RÉGIMENS.	1 RÉGIMENT A 8 ESCADRONS.	1 RÉGIMENT A 4 ESCADRONS.	PAR NATURE DE DÉPENSES.	
Traitement et solde	1,361,014 80	1,361,014 80	703,569 20	399,096 85	3,824,693 65	Voir les tableaux de développement et des détails cotés L, M, N et O
Masse pour le pain	133,619 20	133,619 20	67,189 20	30,814 10	373,241 70	
Masse de fourrages	1,181,176 50	1,181,176 50	646,050 »	364,543 75	3,372,946 73	
Masse d'habillement et d'entretien et première mise . . .	281,545 40	302,189 80	135,936 45	87,537 70	807,209 35	
Masse d'entretien du harnachement et ferrage.	90,739 »	90,739 »	45,041 »	25,586 50	252,105 80	
Masse du renouvellement de la bufléterie	43,155 20	44,000 00	20,735 20	16,287 60	124,178 »	
Masse de casernement des hommes.	41,113 60	41,113 60	20,673 60	11,942 80	114,843 60	
Idem des chevaux.	36,293 60	36,295 60	18,016 40	10,234 60	100,842 20	
Frais d'administration	17,000 »	17,000 »	9,000 »	7,600 »	50,600 »	
Masse de recrutement	4,000 »	4,000 »	2,000 »	1,500 »	11,500 »	
Frais de route	1,000 »	1,000 »	500 »	200 »	2,700 »	
Moyens de transport	3,000 »	2,000 »	500 »	100 »	5,600 »	
TOTAUX. fr.	3,193,659 30	3,214,148 50	1,669,211 05	963,443 90	9,040,462 75	

50

CHAPITRE II. — ART. X.

ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES DU CORPS DE LA GENDARMERIE.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	DE SOUS-OFFICIERS et gendarmes.	de CHEVAUX.	du traitement annuel.	de la solde jour- nalière.	
Colonel	1	4	»	1,480	9,500	»	9,500 »
Lieutenant-colonel	1	3	»	1,095	7,100	»	7,100 »
Majors	2	6	»	2,190	6,300	»	12,600 »
Capitaine-adjutant-major	1	2	»	730	5,050	»	5,050 »
Capitaines	9	18	»	6,570	5,050	»	45,450 »
Lieutenants	9	18	»	6,570	2,950	»	26,550 »
Sous-lieutenants	19	38	»	13,870	2,500	»	47,500 »
	42	80					
					TOTAL		151,750 »
					A déduire 1 1/2 pour cent		2,306 25
					Reste		151,443 75
Adjutans-sous-officiers	4	4	1,480	1,480	»	3 76	5,488 60
Maréchaux-des-logis-chefs	9	9	3,285	3,285	»	3 28	10,774 81
Maréchaux-des-logis à cheval	53	53	19,345	19,345	»	3 »	58,035 »
Brigadiers à cheval	121	121	44,165	44,165	»	2 70	119,245 60
Gendarmes à cheval	748	748	273,020	273,020	»	2 07	565,151 40
Maréchaux-des-logis à pied	11	»	4,015	»	»	2 03	8,150 »
Brigadiers à pied	26	»	9,490	»	»	1 73	16,417 70
Gendarmes à pied	184	»	67,160	»	»	1 43	96,038 80
373,760 journées de fourrage à fr. 1-05 c.	»	»	»	»	»	»	392,448 »
	1,198	1,024	421,940	373,760	»	»	1,423,193 65
<i>Indemnités et frais divers.</i>							
Frais d'administration							8,070 »
Frais d'impression							3,800 »
Frais de tournée							17,220 »
Indemnités de découchers							67,716 45
					TOTAL fr.		1,520,000 »

CHAPITRE III.

FRAIS DIVERS ET INDEMNITÉS.

		MONTANT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR GRADE.	TOTAL PAR SERVICE.	TOTAL PAR ARTICLE.
ARTICLE PREMIER. — <i>Indemnité de frais de bureau.</i>					
SERVICE SÉDENTAIRE.					
Artillerie . . .	{	1 Inspecteur-général	3,150	3,150	9,500
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810	
		2 Directeurs d'arsenaux	1,270	2,540	
Génie	{	1 Inspecteur-général	3,150	3,150	6,960
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810	
État-major de province et de place.	{	9 Commandans de province	900	8,100	20,520
		9 Commandans de place de 2 ^e classe { 5 à	510	2,550	
		4 à	1,270	5,080	
		19 Commandans de 3 ^e classe	390	7,410	
		5 Majors faisant fonctions de commandans	260	1,300	
Intendance . . .	{	8 Majors commandans temporaires	260	2,080	23,900
		3 Intendants dans les directions	3,800	11,400	
		5 Sous-intendants dans les provinces et près de la gendarmerie	2,500	12,500	
Infanterie . . .	{	1 Inspecteur-général	2,400	2,400	2,400
Cavalerie . . .	{	1 Inspecteur-général	1,800	1,800	1,800
Service de santé .	{	1 Inspecteur-général	2,500	2,500	2,500
SERVICE DE L'ARMÉE.					
État-major-général.	{	1 Chef d'état-major-général	3,000	3,000	31,500
		5 Chefs d'état-major des divisions	1,800	9,000	
		1 Commandant en chef de l'artillerie	2,400	2,400	
		6 Command. d'artil. des divisions et du parc.	600	3,600	
		1 Commandant en chef du génie	2,400	2,400	
		4 Commandans du génie près des divisions	600	2,400	
		12 Généraux de brigade	600	7,200	
		1 Vaguemestre-général	600	600	
		1 Grand-prévôt	1,200	1,200	
		Intendance . . .	{	1 Intendant en chef	
5 Intendants près des divisions	1,800			9,000	
ART. II. — <i>Frais de police.</i>					
Cette dépense est évaluée par approximation à					30,000
ART. III. — <i>Frais de route et de séjour.</i>					
Cette dépense est évaluée par approximation à					70,000
ART. IV. — <i>Transports généraux.</i>					
Cette dépense est évaluée par approximation à					100,000
ART. V. — <i>Chauffage et éclairage des corps-de-garde.</i>					
Cette dépense est évaluée par approximation à					150,000
TOTAL fr.					470,380

CHAPITRE IV.

SERVICE DE SANTÉ.

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT PAR AN.	MONTANT PAR AN ET PAR ARTICLE.
ARTICLE PREMIER. — Administration centrale.		
1 Inspecteur-général	7,600 »	
1 Médecin en chef.	6,050 »	
1 Médecin de garnison	3,350 »	
1 Pharmacien de 1 ^{re} classe.	3,350 »	25,250 »
2 Id. de 2 ^{me} classe	4,200 »	
1 Id. de 3 ^{me} classe	1,270 »	
1 Élève de 2 ^{me} classe.	430 »	
ART. II. — Pharmacie centrale.		
Location des bâtimens	3,800 »	
Lingerie et menues dépenses.	4,000 »	82,800 »
Achat de médicamens	75,000 »	
ART. 3. — Hôpitaux sédentaires (personnel).		
4 Médecins principaux	18,600 »	
7 Id. de garnison.	23,450 »	
3 Id. de bataillon	6,300 »	
21 Id. adjoints	31,080 »	
SERVICE DE SANTÉ		122,080 »
2 Pharmaciens de 1 ^{re} classe	6,700 »	
4 Id. de 2 ^{me} classe	8,400 »	
12 Id. de 3 ^{me} classe	15,240 »	
7 Id. de 3 ^{me} classe chargés d'un service	10,360 »	
3 Élèves de 1 ^{re} classe	1,200 »	
3 Id. de 2 ^{me} classe	660 »	
7 Directeurs de 1 ^{re} classe	13,720 »	
5 Id. de 2 ^{me} classe.	7,400 »	
12 Écrivains	9,240 »	
SERVICE ADMINISTRATIF		101,963 35
49 Employés de 1 ^{re} classe à 1 fr. 26 c. par jour	22,535 10	
25 Id. Id. à 1 fr. 05 c. Id.	9,581 25	
60 Infirmiers à 84 c. par jour	18,396 »	
30 Id. à 63 c. Id.	6,901 »	
7 Directeurs adjoints de 1 ^{re} classe	8,890 »	
5 Id. Id. de 2 ^{me} classe	5,300 »	
ART. 4. — Matériel des hôpitaux.		
Supplément de solde pour les militaires malades dont la solde n'excède pas 52 centimes, pour traitement des militaires malades dans les hôpitaux civils, etc.	110,000 »	
Achat et renouvellement d'objets mobiliers	25,000 »	160,000 »
Loyers de bâtimens et menues réparations	25,000 »	
TOTAL fr.		492,093 35

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT INDIVIDUEL.	MONTANT par NATURE DE DÉPENSE.
Le détail des dépenses de l'école militaire est subordonné à l'adoption de la loi présentée aux Chambres; elles sont portées ici par approximation à la somme de fr.	100,000	100,000
	TOTAL. . . fr.	100,000

CHAPITRE VI. — ART. 1^{er}.

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE

<i>Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places, ainsi que du matériel composant l'armement des postes fortifiés sur la ligne; achat d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; location de bâtiments; dépenses relatives aux exercices du polygone; construction d'un magasin à poudre à Bruxelles; paiement des portiers d'arsenaux et des conducteurs temporaires; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs, et réparations à effectuer aux barils à poudre.</i>		
Dans la 1 ^{re} direction fr.	26,000 "	} 120,000 "
Dans la 2 ^e id.	27,000 "	
Dans la 3 ^e id.	67,000 "	
Achat de poudre de guerre		360,000 "
<i>Fabrication d'armes portatives et blanches.</i>		
12,000 fusils n° 1 au prix moyen de 28 fr. l'un	336,000 "	} 438,000 "
300 mousquetons de gendarmerie avec bayon ^{es} . à . fr. 28	8,400 "	
600 pistolets pour id. à raison de . . . » 18	10,800 "	
600 mousquetons de cavalerie à » 20	12,000 "	
1,200 pistolets de cavalerie légère » 18	21,600 "	
500 pistolets de grosse cavalerie » 18	9,000 "	
200 sabres de grosse cavalerie » 23	4,600 "	
800 sabres de cavalerie légère » 22	17,600 "	
3,000 briquets » 5	15,000 "	
<i>Travaux de la fonderie de Liège, en bouches à feu, projectiles, essieux en fer pour voitures, boîtes de roues, etc.</i>		
Traitement des employés et salaire des ouvriers	62,800 "	} 175,000 "
Achat de fonte	62,000 "	
— tôle	1,200 "	
— fer forgé	8,750 "	
— acier, cuivre et étain.	3,190 "	
— bois de construction	5,000 "	
— charbon et autres combustibles.	15,060 "	
Menus achats	6,000 "	} 5,000 "
Réparations et améliorations à apporter à l'établissement	6,000 "	
Dépenses diverses	5,000 "	
A REPORTER fr.		1,080,000 "

REPORT fr. 1,090,000 »

Constructions à l'arsenal d'Anvers.

40 caissons d'infanterie à 1,800 fr.	72,000 »	} 150,000 »	
4 affûts de 12 2,000 »	8,000 »		
8 — 6 1,750 »	14,000 »		
10 — d'obusiers de 20 centimètres à 1,200 fr. . .	12,000 »		
7 — de siège pour pièce de 12 en bronze à 1,200 fr.	8,400 »		
23 — — 6 — à 1,200 »	27,600 »		
Dépenses diverses et achats journaliers	8,000 »		
Achat de harnais	» »		50,000 »
Entretien des batteries de campagne	» »		25,000 »
Dépenses diverses et menus achats.	» »		23,000 »
TOTAL fr.		1,338,000 »	

CHAPITRE VI. — ART. II.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			TOTALS.
	ENTRETIEN ORDINAIRE.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS		
		De bâtiments.	De fortifications.	
Gand	12,500 »	48,700 »	13,000 »	74,200 »
Ypres	12,000 »	6,000 »	41,000 »	59,000 »
Menin	11,100 »	17,000 »	»	28,100 »
Audenarde	7,300 »	30,000 »	»	37,300 »
Ostende	20,000 »	18,400 »	»	38,400 »
Termonde.	18,000 »	»	59,084 65	77,084 65
Nieuport	15,200 »	17,400 »	40,500 »	79,100 »
Tournay	16,000 »	21,000 »	19,000 »	56,000 »
Charleroy	19,000 »	7,400 »	6,150 »	32,550 »
Namur	21,100 »	»	»	21,100 »
Mons	11,600 »	»	»	11,600 »
Ath.	7,000 »	30,000 »	22,400 »	59,400 »
Dinant	1,500 »	7,620 »	1,750 »	10,770 »
Philippeville.	6,100 »	3,000 »	»	9,100 »
Mariembourg.	2,640 »	»	»	2,640 »
Bouillon	3,600 »	»	2,500 »	6,100 »
Arlon	5,200 »	»	»	5,200 »
Malines	1,200 »	»	»	1,200 »
Liège	22,500 »	93,000 »	11,000 »	126,500 »
Huy.	3,800 »	3,800 »	8,600 »	16,200 »
Venloo	13,200 »	»	5,700 »	18,900 »
Bruxelles	5,500 »	»	»	5,500 »
Louvain	3,200 »	»	»	3,200 »
Vilvorde	1,400 »	»	»	1,400 »
Lierre	6,500 »	8,000 »	53,970 »	68,470 »
Hasselt	7,000 »	5,000 »	»	12,000 »
Anvers (la place).	36,000 »	175,000 »	24,227 11	235,227 11
Id. (la citadelle).	5,000 »	28,000 »	71,500 »	105,500 »
Redoutes Calloo et Zwyndrecht	»	»	25,000 »	25,000 »
Fort St-Marie	1,000 »	»	5,200 »	6,200 »
Fort St-Philippe.	200 »	»	»	200 »
Fort Laeroix	1,000 »	»	1,000 »	2,000 »
TOTALS par nature d'ouvrage. . . . fr.	297,340 »	520,220 »	417,581 76	1,235,141 76

	Report d'autre part . . . fr.	1,235,141 76
Pour frais de surveillance des travaux		20,303 »
— expropriation de terrains et dégâts causés		7,466 93
— loyer de bâtimens pour le service militaire		6,446 31
— frais de bureau des commandans du génie dans les places		18,680 »
— lever de plans		9,880 »
	TOTAL pour le service ordinaire fr.	1,298,000 »
<i>Travaux et dépenses extraordinaires.</i>		
1° Construction d'une caserne pour 1,000 hommes à Arlon		102,000 »
2° Entretien et construction d'ouvrages de campagne, indemnités pour occupation de terrains		100,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	1,500,000 »

CHAPITRE VII.

TRAITEMENS DE DISPONIBILITÉ, NON-ACTIVITÉ ET PENSIONS.

GRADES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR		Observations.		
		GRADE.	CATEGORIE.			
<i>Officiers en disponibilité.</i>						
1 Général de division	10,000	10,000	} 32,530	Aux deux tiers de traitement d'activité.		
2 Généraux de brigade.	7,400	14,800				
1 Id. Id.	7,730	7,730				
<i>Officiers en non-activité.</i>						
1 Général de division	6,300	6,300	} 232,930			
3 Généraux de brigade	5,250	15,750				
7 Colonels	4,200	29,400				
3 Lieutenans-colonels	3,150	9,450				
9 Majors	2,300	20,700				
54 Capitaines	1,600	91,260				
21 Lieutenans	950	19,950				
24 Sous-lieutenans	740	17,760				
3 Capitaines de corps francs	1,160	3,480				
4 Lieutenans	870	3,480				
3 Sous-lieutenans	740	2,220				
2 Intendans de 2 ^e classe	3,150	6,300				
2 Id. de 3 ^e classe	2,300	4,600				
1 Sous-intendant de 1 ^{re} classe	800	800				
2 Artistes vétérinaires de 1 ^{re} classe.	740	1,480				
<i>Pensions accordées au 1^{er} juin</i>						
Aux officiers	"	72,500			} 232,500	
Aux sous-officiers et soldats.	"	160,000				
<i>A accorder</i>						
Aux officiers	"	36,500	} 176,500			
Aux sous-officiers et soldats.	"	140,000				
TOTAL. fr.		674,460				

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENS DIVERS.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	TRAITEMENT	TOTAL	TOTAL
	INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.
ART. 1 ^{er} .			
<i>Traitement des aumôniers et des desservans dans les garnisons.</i>			
2 Aumôniers dans les garnisons de 1 ^{re} classe.	1,200 "	2,400 "	12,000 "
6 Id. Id. de 2 ^e classe.	800 "	4,800 "	
8 Id. Id. de 3 ^e classe.	400 "	2,400 "	
12 Id. Id. de 4 ^e classe.	200 "	2,400 "	
ART. 2.			
<i>Traitemens d'employés temporaires.</i>			
1 Inspecteur-général des postes.	6,300 "	6,300 "	22,350 "
1 Agent comptable des subsistances	3,000 "	3,000 "	
1 Garde-magasin de 2 ^e classe	2,500 "	2,500 "	
1 Conservateur d'approvisionnement	2,100 "	2,100 "	
5 Id. Id.	1,650 "	8,450 "	
ART. 3.			
<i>Traitemens aux militaires décorés par l'ancien gouvernement et secours sur les fonds dits de Waterloo.</i>			
Traitement de 64 militaires décorés		13,453 90	37,101 42
Secours sur les fonds de Waterloo à 269 militaires		23,647 52	
TOTAL. fr.			71,451 42

CHAPITRE IX.

FOURRAGES EN NATURE ET INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	NOMBRE DE JOURNÉES	
	DONNANT DROIT A L'INDEMNITÉ représentative.	DONNANT DROIT AUX FOURRAGES en nature.
État-major-général	22,995	128,845
État-major de place.	7,300	»
Intendance	2,920	13,870
État-major d'artillerie	13,140	4,745
État-major du génie	9,855	23,725
Officiers de sapeurs-mineurs faisant fonctions d'officiers de génie dans les places	1,825	»
Officiers de différentes armes employés à l'armée active en qualité d'officiers d'ordonnance, vagemestres, membres de conseils de guerre, grand-prévôt, etc.	»	28,105
TOTAUX.	58,035	199,290

58,035 journées à l'indemnité représentative à fr. 1 25 c. fr. 72,543 75
 199,290 id. fourrages en nature à fr. 1 15 c. fr. 229,183 50

TOTAL. fr. 301,727 25

CHAPITRE X.

DÉPENSES DU CORPS DE PARTISANS ET DES AMBULANCES.

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT.	<i>Observations.</i>
ART. 1 ^{er} ,		
Service des ambulances	552,018 30	Voir les tableaux de développement et des détails cotés P et Q.
ART. 2.		
Corps de partisans.	413,620 15	
TOTAL. . . . fi.	965,638 45	

130

PIÈCES A L'APPUI.



139.

	REPORT.	1,173,175 10
<i>Masse pour le pain.</i>		
1,081,860	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	140,641 80
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
233,235	rations pour chevaux de selle, à 1 fr. 15 cent.	263,220 25
872,350	id. pour chevaux de trait, à 1 fr. 25 cent.	1,090,437 50
		1,353,657 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
365	journées d'adjudant-sous-officier, à 50 c.	182 50
365	id. de trompette-major, à 40 c.	146 "
77,015	id. de sous-officiers et trompettes, à 23 c.	19,253 75
593,490	id. de caporaux montés et conduct., à 23 c.	136,402 70
410,625	id. de caporaux non montés et canonniers, à 18 cent.	73,912 50
	Première mise de petit équipement pour 200 miliciens, à fr. 36	7,200 "
		237,097 45
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
1,022,000	journées de chevaux de troupes, à 10 centimes	102,200 "
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.</i>		
2,964	hommes à 50 cent. par an.	1,482 "
2,800	chevaux à 4 fr. 25 cent. par an.	11,900 "
		13,382 "
<i>Masse de casernement.</i>		
1,081,860	journées de sous-officiers et soldats, à 4 c.	43,274 40
1,022,000	id. de chevaux, à 4 c.	40,880 "
		84,154 40
	Frais d'administration	15,000 "
	Masse de recrutement, primes d'engagement et de réengagement pour cent hommes, à 50 fr.	5,000 "
	Frais de route des officiers	600 "
	Moyens de transport.	1,200 "
	TOTAL. fr.	3,133,108 50

TABLEAU B.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSE DES TROIS
BATAILLONS D'ARTILLERIE DE SIÈGE.

FORMATION.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES DE					MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adjudant- sous-officier.	Trompette- major.	Sous-offic. et trompettes	Caporaux et canonniers.	Chevaux.	du traitement annuel.	de la solde journalière	
Lieutenans-Colonels	3	8	»	»	»	»	2,920	6,300	»	18,900 »
Majors.	3	9	»	»	»	»	3,235	5,500	»	16,500 »
Capitaines de 2 ^e classe	3	3	»	»	»	»	1,095	2,050	»	8,850 »
Lieutenans-adjudans-majors	3	3	»	»	»	»	1,095	2,500	»	7,500 »
Lieutenans-quartiers-maitres	3	»	»	»	»	»	»	1,900	»	5,700 »
Officiers d'habillement	3	»	»	»	»	»	»	850	»	2,550 »
Médecins de bataillon.	3	3	»	»	»	»	1,095	2,100	»	6,300 »
Médecins adjoints.	3	3	»	»	»	»	1,095	1,480	»	4,440 »
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	32	»	»	»	»	11,680	4,200	»	75,600 »
Lieutenans	18	22	»	»	»	»	8,030	2,100	»	37,800 »
Sous-lieutenans.	36	48	»	»	»	»	17,520	1,690	»	60,840 »
	96	131	»	»	»	»	47,815			
									TOTAL . .	244,980 »
									A déduire 1 1/2 pour cent .	3,674 70
									Reste . .	241,305 30
Adjudans-sous-officiers	3	»	1,095	»	»	»	»	2 33	»	2,510 40
Sergens-majors artificiels	3	»	»	»	1,095	»	»	2 11	»	2,310 45
Trompettes-majors	3	»	»	1,095	»	»	»	1 79	»	1,960 06
Maitres tailleurs	3	»	»	»	»	1,095	»	»	63	689 85
Maitres cordonniers	3	»	»	»	»	1,095	»	»	63	689 85
Sergens-majors.	18	»	»	»	6,570	»	»	2 11	»	13,562 70
Sergens	144	»	»	»	52,560	»	»	1 69	»	88,826 40
Fourriers	18	»	»	»	6,570	»	»	1 69	»	11,103 30
Caporaux.	144	»	»	»	»	52,560	»	»	95	49,932 »
Trompettes	36	»	»	»	13,140	»	»	1 26	»	16,556 40
Charrons	18	»	»	»	»	6,570	»	»	84	5,518 80
Forgerons	18	»	»	»	»	6,570	»	»	84	5,518 80
Charpentiers	18	»	»	»	»	6,570	»	»	84	5,518 80
Canonniers de 1 ^{re} classe	240	»	»	»	»	87,600	»	»	74	64,824 »
Canonniers de 2 ^e classe.	990	»	»	»	»	361,350	»	»	63	227,650 50
<i>NB.</i> En congé pour l'année entière.										
Canonniers de 1 ^{re} classe. 120										
— de 2 ^e classe. 1,080										
TOTAL.										1,200
	1,765	131	1,095	1,095	79,935	523,410	47,815	»	»	738,807 80
			605,535					A ajouter pour chev.		8,400 »
								A REPORTER . . fr.		747,207 80

	REPORT.	747,207 60
<i>Masse pour le pain.</i>		
605,535	journées de pain pour sous-officiers et soldats, à 13 centimes	78,719 55
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
47,815	journées dont 22,925 journées à l'indemnité repré- sentative de 1 fr. 25 c.	28,656 25
idem.	idem. 24,890 id. en nature 1 f. 15 c.	28,623 50
		57,279 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095	journées d'adjudans-sous-officiers, à 50 centimes	547 50
1,095	id. de trompette-major, à 40 c.	438 "
79,935	id. de sous-officiers et trompettes, à 23 c.	18,385 05
523,410	id. de caporaux et canonniers, à 18 c.	94,213 80
	Première mise pour 300 hommes, à 36 francs.	10,800 "
		124,384 35
<i>Masse de renouvellement et de la bufflèterie.</i>		
2,859	hommes à 40 centimes par an.	1,143 60
<i>Masse de casernement.</i>		
605,535	journées de sous-officiers et de soldat, à 4 centimes	24,221 40
	Frais d'administration	15,600 "
	Frais de route des officiers	1,050 "
	Moyens de transport	750 "
		750 "
	TOTAL. fr.	1,050,356 25

TABLEAU C.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DU BATAILLON DU TRAIN D'ARTILLERIE.

FORMATION.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.	
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjutant-sous-officier.	Trompette-major.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et soldats.	d'officiers.	CHEVAUX DE TROUPE.		du traitement annuel.		de la solde journalière.
		De selle.	De trait.						de selle.	de trait.			
Major	1	2	"	"	"	"	"	730	"	"	5,500	"	5,500
Lieut.-adjud.-major.	1	2	"	"	"	"	"	730	"	"	3,150	"	3,150
Lieut.-quart.-maître	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,900	"	1,900 "
Officier d'habil. . .	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	850	"	850 "
Médecin de bataill.	1	1	"	"	"	"	"	365	"	"	2,100	"	2,100 "
Médecin-Adjoint . .	1	1	"	"	"	"	"	365	"	"	1,480	"	1,480 "
Vétérinaire de 1 ^{re} cl.	1	1	"	"	"	"	"	365	"	"	2,100	"	2,100 "
Capitaines de 1 ^{re} cl.	2	6	"	"	"	"	"	2,190	"	"	4,650	"	9,300 "
id. de 2 ^{me} cl.	2	6	"	"	"	"	"	2,190	"	"	3,800	"	7,600 "
Lieutenans	4	8	"	"	"	"	"	2,920	"	"	2,950	"	11,800 "
Sous-lieutenans . . .	8	16	"	"	"	"	"	5,840	"	"	2,500	"	20,000 "
	23	43						15,695					65,780 "
													A déduire 1 1/2 pour cent. 986 70
													RESTE 64,793 30
Vétérinaires de 2 ^{re} cl.	4	4	"	"	"	"	"	1,460	"	"	1,480	"	5,920 "
Adjutant-sous-offic.	1	1	"	365	"	"	"	365	"	"	2 32	"	846 80
Trompette-major . .	1	1	"	365	"	"	"	365	"	"	1 79	"	653 35
Maîtres-ouvriers. . .	4	"	"	"	"	1,460	"	"	"	"	" 74	"	1,080 40
Maréch.-des-log.-ch.	4	4	"	"	1,460	"	"	1,460	"	"	2 21	"	3,226 60
Maréch.-des-logis . .	40	40	"	"	14,600	"	"	14,600	"	"	1 79	"	28,134 "
Fourriers	4	4	"	"	1,460	"	"	1,460	"	"	1 79	"	2,613 40
Brigadiers.	40	40	"	"	"	14,600	"	14,600	"	"	" 95	"	13,870 "
Trompettes	12	12	"	"	4,380	"	"	4,380	"	"	1 37	"	6,030 00
Maréchaux-ferrans.	8	8	"	"	"	2,920	"	2,920	"	"	" 74	"	2,160 80
Selliers et bourrel.	8	"	"	"	"	2,920	"	"	"	"	" 84	"	2,452 80
Soldats.	800	"	1,440	"	"	292,000	"	"	525,600	"	" 74	"	216,080 "
	949	114	1,440	365	365	21,900	313,900	15,695	41,610	525,600	"	"	345,832 05
						336,530				507,210		pr chevrons.	1,600 "
									582,005			A REPORTER.	347,432 05

	REPORT.	347,432 05
<i>Masse pour le pain.</i>		
336,530	journées des sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	43,748 90
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
57,305	journées de chevaux de selle, à 1 fr. 15 c.	65,900 75
325,600	id. id. de trait, à 1 fr. 25 c.	657,000 "
		722,900 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
365	journées d'adjudant-sous-officier, à 50 centimes	182 50
365	id. de trompette-major, à 40 c.	146 "
21,900	id. de sous-officiers et trompettes, à 25 c.	5,475 "
313,900	id. de brigadiers et soldats, à 23 c.	72,197 "
	Première mise de petit équipement, à 50 francs pour 100 recrues.	5,000 "
		83,000 50
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
567,210	journées de chevaux de troupe, à 10 centimes	56,721 "
<i>Masse de casernement.</i>		
336,530	journées d'hommes, à 4 centimes.	13,461 20
567,210	id. de chevaux, à 4 c.	22,688 40
		36,149 60
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.</i>		
928	hommes, à 50 centimes par an	463 "
1,554	chevaux, à 4 fr. 25 c. id.	6,604 50
		7,067 50
	Frais d'administration.	5,250 "
	Frais de route des officiers	100 "
	Moyens de transport	400 "
		1,302,770 30
	TOTAL. fr.	1,302,770 30

TABLEAU E.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LA COMPAGNIE DE CANONNIERS SÉDENTAIRES.

FORMATION.	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURN.		MONTANT		TOTAL.	
		De sous-officiers	De caporaux et soldats.	De traitement annuel.	De la solde journalière.		
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	»	5,050	»	5,050 »	
Lieutenant	1	»	»	2,100	»	2,100 »	
Sous-lieutenant	1	»	»	1,690	»	1,690 »	
	3			TOTAL. . .		8,840 »	
				A déd. 1½ p. %.		132 60	
				RESTE. . .		8,707 40	
Sergent-major	1	365	»	»	1 90	693 50	
Sergens	6	2,190	»	»	1 58	3,460 20	
Fourrier	1	365	»	»	1 58	576 70	
Caporaux	8	»	2,920	»	» 95	2,774 »	
Trompettes	2	730	»	»	1 26	919 80	
Charpentier	1	»	365	»	» 84	306 60	
Charron	1	»	365	»	» 84	306 60	
Forgeron	1	»	365	»	» 84	306 60	
Canonnières	80	»	29,200	»	» 74	21,608 »	
	104	3,650	33,215	»	»	39,659 40	
		36,865					
<i>Masse pour le pain.</i>							
		36,865 journées de sous-officiers et soldats, à 13 cent.					4,792 45
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>							
		3,650 journées de sous-officiers, à 23 centimes				839 50	
		33,215 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes.				5,978 70	
							6,818 20
<i>Masse de renouvellement de la bufflèterie.</i>							
		101 hommes, à 40 centimes par an.					40 40
<i>Masse de casernement.</i>							
		36,865 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes.					1,474 60
		Frais d'administration					160 »
		TOTAL. fr.					52,945 05

TABLEAU F.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LA COMPAGNIE DE PONTONNIERS.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officier.	De caporaux et soldats.	De chevaux.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	3	»	»	1,095	5,050	»	5,050 »
Id. de 2 ^e classe	1	3	»	»	1,095	3,350	»	3,350 »
Lieutenans	2	2	»	»	730	2,500	»	5,000 »
Sous-lieutenans	2	2	»	»	730	2,100	»	4,200 »
	6	10						
							TOTAL. . .	17,600 »
							A déd. 1½ p. 100.	264 »
							RESTE. . .	17,336 »
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 11	770 15
Id. constructeur	1	»	365	»	»	»	2 11	770 15
Sergens	10	»	3,650	»	»	»	1 79	6,533 50
Fourrier	1	»	365	»	»	»	1 79	653 35
Caporaux	10	»	»	3,650	»	»	» 95	3,467 50
Trompettes	2	»	730	»	»	»	1 26	919 80
Maîtres-ouvriers	20	»	»	7,300	»	»	» 95	6,935 »
Pontonnières de 1 ^{re} classe	30	»	»	10,950	»	»	» 74	8,103 »
Id. de 2 ^e classe	120	»	»	43,800	»	»	» 63	27,594 »
	201	10	5,475	65,700	3,650	»	»	73,082 45
			71,175					
<i>Masse pour le pain.</i>								
71,175 journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes								9,252 75
<i>Masse pour les fourrages.</i>								
3,650 journées de chevaux, à fr. 1 15 centimes.								4,197 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>								
5,475 journées de sous-officiers, à 23 centimes.						1,259	25	
65,700 Id. de caporaux et soldats, à 18 centimes						11,826	»	13,085 25
<i>Masse de renouvellement de la bufflèterie.</i>								
195 hommes à 40 centimes par an								78 »
<i>Masse de casernement.</i>								
71,175 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes								2,847 »
Frais d'administration								220 »
							TOTAL. . . . fr.	102,762 95

TABLEAU G.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE LOUZE
RÉGIMENS D'INFANTERIE DE LIGNE.

FORMATION.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.	
	Hommes.	CHEVAUX		Adjutans-sous-offic. et tambours-maj.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux, tamb. et soldats.	CHEVAUX		Du traitement annuel.	De la solde jour- nalière.		
		D'officiers.	De trait.					D'officiers.	De trait.				
Colonels	12	36	»	»	»	»	»	13,140	»	7,400	»	88,600	
Lieutenans-colonels	12	24	»	»	»	»	»	8,760	»	5,900	»	70,600	
Majors	60	120	»	»	»	»	»	43,800	»	5,050	»	303,000	
Capitaines-adjutans-majors	12	12	»	»	»	»	»	4,380	»	2,950	»	35,400	
Lieutenans-adjutans-majors	60	60	»	»	»	»	»	21,900	»	2,500	»	150,000	
Capitaines-quartiers-maitres	12	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	35,400	
Officiers-payeurs	36	36	»	»	»	»	»	13,140	»	1,900	»	68,400	
Officier d'habillement	12	»	»	»	»	»	»	»	»	1,600	»	20,260	
Officier d'armement	12	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	22,800	
Lieutenant porte-drapeau	12	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	22,800	
Médecins de régiment	12	12	»	»	»	»	»	4,380	»	2,500	»	30,000	
Médecins de bataillon	60	48	»	»	»	»	»	17,520	»	2,100	»	126,000	
Capitaines de 1re classe	168	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	495,600	
id. de 2e	168	»	»	»	»	»	»	»	»	2,500	»	420,000	
Lieutenans	336	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	638,400	
Sous lieutenans	672	»	»	»	»	»	»	»	»	1,480	»	994,560	
	1,656	348										TOTAL	3,522,240
												à déduire 1 1/2 p. 0/0	62,833 60
												RISTE	3,469,406 40
Adjutans-sous-officiers	60	»	»	21,900	»	»	»	»	»	2 11	»	46,209	
Tambours-majors	12	»	»	4,380	»	»	»	»	»	1 37	»	6,000 60	
Maitres-ouvriers	36	»	»	»	»	»	13,140	»	»	» 74	»	9,723 60	
Garde-magasins	12	»	»	»	»	4,380	»	»	»	1 37	»	6,000 69	
Waguemestres	12	»	»	»	»	4,380	»	»	»	1 37	»	6,000 60	
Fourriers des esc. hors rangs	12	»	»	»	»	4,380	»	»	»	1 37	»	6,000 60	
Caporaux tambours	72	»	»	»	»	»	26,280	»	»	» 95	»	24,966	
Musiciens d'état-major	168	»	»	»	61,320	»	»	»	»	»	»	6,095 23	
Caporaux cornets	12	»	»	»	»	»	4,380	»	»	1 26	»	5,519 80	
Sergens-majors	384	»	»	»	»	140,160	»	»	»	1 68	»	235,468 80	
Sergens	1,548	»	»	»	»	565,020	»	»	»	1 37	»	774,077 40	
Fourriers	384	»	»	»	»	140,160	»	»	»	1 37	»	192,010 20	
Caporaux	3,120	»	»	»	»	»	1,138,800	»	»	» 74	»	842,712	
Tambours	648	»	»	»	»	»	236,520	»	»	» 63	»	149,007 60	
Cornets	120	»	»	»	»	»	43,800	»	»	» 63	»	27,594	
Élèves tambours	144	»	»	»	»	»	52,560	»	»	» 52	»	27,331 20	
Grenadiers et sapeurs	3,600	»	»	»	»	»	1,314,000	»	»	» 58	»	762,120	
Voltigeurs	3,120	»	»	»	»	»	1,138,800	»	»	» 55	»	626,340	
Fusiliers	13,440	»	240	»	»	»	4,905,600	»	87,600	» 52	»	2,550,912	
NB. En congé pour l'année.													
Grenadiers 4440													9,773,503 63
Voltigeurs 4560													
Fusiliers 18,684													
	28,560	348	240	26,280	61,320	856,480	8,873,880	127,020	87,600	»	»		
				9,819,960				A ajouter pour chevrons . . .				60,000	
								A REPORTER . . .				9,833,503 63	

	REPORT.	9,833,503 63
<i>Masse pour le pain.</i>		
9,819,960	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	1,276,594 80
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
127,020	journées de chevaux de selle, à 1 fr. 15 centimes.	146,073 »
87,600	id. id. de trait, à 1 fr. 25 c.	109,500 »
		255,573 »
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
26,280	journées d'adjudans-sous-officiers et sergens-cornets, à 50 centimes	13,140 »
61,320	journées de musiciens, à 35 cent.	21,462 »
858,480	id. de sous-officiers, à 23 c.	197,450 40
8,873,880	id. de caporaux et soldats, à 18 c.	1,597,298 40
	Première mise de petit équipement pour 4,800 hom- mes à 36 francs.	172,800 »
		2,002,150 80
<i>Masse de renouvellement de la buffléterie.</i>		
54,588	hommes à 1 franc par an	54,588 »
<i>Masse de casernement.</i>		
9,819,960	journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes	392,798 40
	Frais d'administration.	216,000 »
	Frais de route des officiers.	18,000 »
	Moyens de transport.	22,000 »
	TOTAL. . . . fr.	14,071,208 63

TABLEAU II.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE TROIS
RÉGIMENS DE CHASSEURS A PIED.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.		
	Hommes.	CHEVAUX		Ajudans-sous-officiers et tambours-majors.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux, tambours et soldats.	CHEVAUX		Du traitement annuel.		De la solde journalière.	
		D'officiers.	De trait.					D'officiers.	De trait.				
Colonels	3	9	»	»	»	»	»	3,285	»	7,400	»	22,200	
Lieutenans-colonels. . .	3	6	»	»	»	»	»	2,190	»	5,900	»	17,700	
Majors.	9	18	»	»	»	»	»	6,570	»	5,050	»	45,450	
Capitaines-adjuts-majors.	3	3	»	»	»	»	»	1,095	»	2,950	»	8,850	
Lieutenans-adjuts-majors.	9	9	»	»	»	»	»	3,285	»	2,500	»	22,500	
Capitaines-quarts-majors.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	8,850	
Officiers-payeurs . . .	6	6	»	»	»	»	»	2,190	»	1,900	»	11,400	
Officiers-d'habillement.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1,690	»	5,070	
Officiers-d'armement . .	3	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	5,700	
Médecins de régiment . .	3	3	»	»	»	»	»	1,095	»	2,500	»	7,500	
— de bataillon	9	9	»	»	»	»	»	3,285	»	2,100	»	18,900	
Capitaines de 1 ^{re} classe .	27	»	»	»	»	»	»	»	»	2,950	»	79,650	
— de 2 ^{me} classe	33	»	»	»	»	»	»	»	»	2,500	»	82,500	
Lieutenans	60	»	»	»	»	»	»	»	»	1,900	»	114,000	
Sous-lieutenans	114	»	»	»	»	»	»	»	»	1,480	»	168,720	
	268	63										618,900	
												A déduire 1 1/2 p. 100	9,264 85
												RESTE	609,705 15
Adjudans-sous-officiers.	9	»	»	3,285	»	»	»	»	»	»	2 11	6,931 35	
Sergens-cornets	3	»	»	1,095	»	»	»	»	»	»	1 37	1,500 15	
Mâtres-ouvriers	9	»	»	»	»	»	3,265	»	»	»	» 74	2,430 90	
Gardes-magasins	3	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	1 37	1,500 15	
Vaguemestres	3	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	1 37	1,500 15	
Fourriers, des compag. hors rangs	3	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	1 37	1,500 15	
Caporaux-cornets	9	»	»	»	»	»	3,265	»	»	»	» 96	3,120 75	
Musiciens d'état-major.	42	»	»	»	15,330	»	»	»	»	»	»	6,095 23	
Sergens-majors	60	»	»	»	»	21,900	»	»	»	»	1 68	36,792 »	
Sergens	243	»	»	»	»	88,695	»	»	»	»	1 37	121,512 15	
Fourriers	60	»	»	»	»	21,900	»	»	»	»	1 37	30,003 »	
Caporaux	466	»	»	»	»	»	177,390	»	»	»	» 74	131,268 60	
Tambours	60	»	»	»	»	»	21,900	»	»	»	» 63	13,797 »	
Cornets	120	»	»	»	»	»	43,600	»	»	»	» 63	27,504 »	
Élèves-cornets	24	»	»	»	»	»	8,760	»	»	»	» 52	4,555 20	
Carabiniers et sapeurs . .	630	»	»	»	»	»	229,950	»	»	»	» 58	133,371 »	
Voltigeurs	564	»	»	»	»	»	205,660	»	»	»	» 55	113,223 »	
Chasseurs	2,412	»	36	»	»	»	880,380	»	13,140	»	» 52	457,797 60	
<i>NB. En congé p. l'ann.</i>													
Carabiniers	578												
Voltigeurs	588												
Chasseurs	2,560												
TOTAL	3,732												
	5,028	63	30	4,380	15,330	135,780	1,574,010	22,995	13,140	»	»	»	1,704,197 53
						1,730,100						A ajouter pour chevross . .	4,000 »
												A REPORTER	1,708,197 53

	REPORT.	1,708,197 53
<i>Masse pour le pain.</i>		
1,730,100	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes	224,913 »
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
22,995	journées de chevaux de selle, à 1 fr. 15 c.	26,444 25
13,140	idem. de trait, à 1 fr. 25 c.	16,425 »
		42,869 25
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
4,380	journées d'adj.-sous-officiers et sergens-cornets, à 50 c.	2,190 »
15,330	id. de musiciens, à 35 c.	5,365 50
135,780	id. de sous-officiers, à 23 c.	31,229 40
1,574,610	id. de caporaux et soldats, à 18 c.	283,429 80
	1 ^{re} mise de petit équipement pour 300 recrues, à 36 fr.	10,800 »
		333,014 70
<i>Masse de renouvellement de la buffléterie.</i>		
8,472	hommes à 1 fr. par an.	8,472 »
<i>Masse de casernement.</i>		
1,730,100	journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes	69,204 »
	Frais d'administration	37,200 »
	Frais de route des officiers	2,000 »
	Moyens de transport	2,000 »
	TOTAL. fr.	2,427,870 48

TABLEAU I.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE TROIS
COMPAGNIES SÉDENTAIRES.

FORMATION.	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURN.		MONTANT		TOTAL.
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
Capitaines avec rang de majors . . .	3	»	»	3,350	»	10,050 »
Lieutenans	3	»	»	1,900	»	8,700 »
Sous-lieutenans	3	»	»	1,480	»	4,440 »
	9			TOTAL. . .		20,190 »
				A déd. 1½ p. %.		302 85
				RESTE. . .		19,887 15
Sergent-major	3	1,095	»	»	1 69	1,850 55
Sergens	18	6,570	»	»	1 37	9,000 00
Fourriers	3	1,095	»	»	1 37	1,500 15
Caporaux	30	»	10,950	»	» 74	8,103 »
Tambours	9	»	3,285	»	» 63	2,069 55
Soldats	420	»	153,300	»	» 52	79,718 »
	492	8,760	167,535	»	»	122,127 30
		176,295				
<i>Masse pour le pain.</i>						
						22,918 35
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>						
						2,014 80
						30,156 30
						32,171 10
<i>Masse de renouvellement de la buffèterie.</i>						
						483 »
<i>Masse de casernement.</i>						
						7,051 80
						480 »
						185,231 55
						fr.

TABLEAU K.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE DEUX COMPAGNIES DE DISCIPLINE.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	DE SOUS-OFFICIERS.	DE CAPORAUX ET SOLDATS.	du traitement annuel.	de la solde journalière.	
Majors	2	2	»	»	5,050	»	10,100 »
Lieutenans	4	»	»	»	1,800	»	7,600 »
Sous-lieutenans	4	»	»	»	1,480	»	5,920 »
	10	2			TOTAL		23,620 »
					A déduire 1 1/2 pour 0/0 . . .		354 30
					Reste		23,265 70
Sergens-majors	2	»	730	»	»	1 69	1,233 70
Sergens	12	»	4,380	»	»	1 37	6,000 60
Fourriers	2	»	730	»	»	1 37	1,000 10
Caporaux	24	»	»	8,760	»	» 74	6,482 40
Tambours	4	»	»	1,460	»	» 63	919 80
Soldats	380	»	»	131,400	»	» 52	68,328 »
	414	2	5,840	141,620	»	»	107,230 30
			147,460				
<i>Masse pour le pain.</i>							
147,460 journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes							19,169 80
<i>Masse pour les fourrages.</i>							
730 journées à l'indemnité représentative fr. 1 25 c.							912 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>							
5,840 journées de sous-officiers, à 23 centimes					1,343	20	
141,620 idem. de caporaux et soldats, 18 centimes.					25,461	60	26,834 80
<i>Masse de renouvellement de la bufflèterie.</i>							
404 hommes, à 1 franc par an.							404 »
<i>Masse de casernement.</i>							
147,460 journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes.							5,898 40
Frais d'administration.							1,060 »
					TOTAL fr.		161,609 80

TABLEAU L.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE DEUX RÉGIMENS
DE CHASSEURS A CHEVAL.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					MONTANT		TOTAL.		
	Hommes.	Chevaux.	Adj.-sous-officiers.	Tromp.-maréchal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et chasseurs.	CHEVAUX		du traitement annuel.		de la solde journalière.	
							d'officier.	de troupe				
Colonels	2	8	»	»	»	»	2,920	»	8,400	»	16,800	»
Lieutenans-colonels	2	8	»	»	»	»	2,920	»	6,300	»	12,600	»
Majors	8	22	»	»	»	»	8,030	»	5,500	»	44,000	»
Capitaines-instructeurs	2	4	»	»	»	»	1,400	»	3,800	»	7,600	»
Capitaines-adjud.-majors	2	6	»	»	»	»	2,100	»	3,800	»	7,600	»
Lieuten.-adjud.-majors	2	6	»	»	»	»	2,100	»	3,550	»	7,100	»
Sous-lieut.-adjud.-majors	2	4	»	»	»	»	1,400	»	3,150	»	6,300	»
Capit.-quartiers-maitres	2	2	»	»	»	»	730	»	2,950	»	5,900	»
Lieut.-officiers-payeurs	2	2	»	»	»	»	730	»	1,000	»	3,800	»
Officiers d'habillement	2	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	3,380	»
Porte-étendards	2	4	»	»	»	»	1,400	»	2,950	»	5,900	»
Médecins de régiment	2	2	»	»	»	»	730	»	2,500	»	5,000	»
Médecins de bataillon	2	2	»	»	»	»	730	»	2,100	»	4,200	»
Médecins-adjoints	2	2	»	»	»	»	730	»	1,480	»	2,960	»
Capitaines-commandans	14	42	»	»	»	»	15,330	»	4,050	»	65,100	»
Capitaines en second	14	42	»	»	»	»	15,330	»	3,800	»	53,200	»
Lieutenans	28	56	»	»	»	»	20,440	»	2,950	»	82,600	»
Sous-lieutenans	56	112	»	»	»	»	40,880	»	2,500	»	140,000	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	»	»	»	»	1,460	»	2,100	»	4,200	»
	148	328										
									TOTAL . . .		478,240	»
									A déd. 1/2 p. o/o		7,173	60
									RESTE . . .		471,066	40
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	»	»	»	»	»	1,460	1,480	»	5,920	»
Adjudans-sous-officiers	6	6	2,190	»	»	»	»	2,190	»	2 32	5,080	80
Trompettes-mar.-des-log.	2	2	»	730	»	»	»	730	»	1 79	1,306	70
Vaguemest.-mar.-des-log.	2	2	»	»	730	»	»	730	»	1 79	1,306	70
Trompettes-brigadiers	2	2	»	»	730	»	»	730	»	1 58	1,153	40
Maitres-ouvriers	8	»	»	»	»	2,920	»	»	»	» 74	2,180	80
Maréch.-des-logis-chefs	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840	»	2 21	12,908	40
Maréchaux-des-logis	132	132	»	»	48,180	»	»	45,280	»	1 69	86,242	20
Maréc.-des-log.-fourriers	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840	»	1 79	10,453	60
Fourriers	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840	»	1 69	9,889	60
Brigadiers	260	248	»	»	»	94,900	»	90,520	»	» 95	90,155	»
Trompettes	48	48	»	»	17,520	»	»	17,520	»	1 37	24,002	40
Maréchaux-ferrans	48	42	»	»	»	17,520	»	15,330	»	» 74	12,964	80
Chasseurs	2260	1960	»	»	»	821,900	»	715,400	»	» 74	610,428	»
	2968	2814	2,190	730	84,680	940,240	119,720	907,390	»	»	1,345,014	80
					1,027,840			1,027,110	Pour chevrons.		16,000	»
									A REPORTER.		1,361,014	80

	Recrom.	1,361,014 80
<i>Masse pour le pain.</i>		
1,027,840	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	133,619 20
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
2,190	journées d'adjudans-sous-officiers, à 60 centimes.	1,314 "
730	id. de maréchaux-des-logis-trompettes, à 50 c.	365 "
84,680	id. de sous-officiers, à 30 c.	25,404 "
940,240	id. de brigadiers et chasseurs, à 26 c.	244,462 40
	Première mise de petit équipement pour 200 hommes, à 50 francs	10,000 "
		281,545 40
<i>Masse de fourrages.</i>		
1,027,110	journées de chevaux, à 1 franc 15 centimes	1,181,176 50
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
907,390	journées de chevaux de troupe, à 10 centimes	90,739 "
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.</i>		
2,816	hommes, à 1 franc 20 centimes par an	3,379 20
2,486	chevaux de troupe, à 16 francs par an	39,776 "
		43,155 20
<i>Masse de casernement.</i>		
1,027,840	journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes	41,113 60
907,390	id. de chevaux, à 4 centimes	36,295 60
		77,409 20
	Frais d'administration.	17,000 "
	Primes d'engagement et de réengagement pour 100 hommes	4,000 "
	Frais de route des officiers	1,000 "
	Moyens de transport	3,000 "
		TOTAL. . . . fr. 3,193,659 30

TABLEAU M.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DE DEUX RÉGIMENS
DE LANCIERS.

FORMATION.	EFFECIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	Adj.-sous-officiers.	Trompe-mar.-chal.-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et lanciers.	CHEVAUX		du traitement annuel.	de la solde journalière.	
							d'officier.	de troupe.			
Colonels	2	8	»	»	»	»	2,920	»	8,400	»	10,800 »
Lieutenans-colonels . .	2	8	»	»	»	»	2,920	»	6,300	»	12,600 »
Majors	8	22	»	»	»	»	8,030	»	5,500	»	44,000 »
Capitaines-instructeurs .	2	4	»	»	»	»	1,460	»	3,800	»	7,600 »
Capitaines-adjud.-majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»	3,800	»	7,600 »
Lieuten.-adjud.-majors.	2	6	»	»	»	»	2,190	»	3,560	»	7,100 »
Sous-lieut.-adjud.-majors	2	4	»	»	»	»	1,460	»	3,160	»	6,300 »
Capit.-quartiers-maitres.	2	2	»	»	»	»	730	»	2,050	»	5,900 »
Lieut.-officiers-payeurs .	2	2	»	»	»	»	730	»	1,900	»	3,800 »
Officiers d'habillement .	2	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	3,350 »
Porte-étendards	2	4	»	»	»	»	1,460	»	2,050	»	5,900 »
Médecins de régiment . .	2	2	»	»	»	»	730	»	2,500	»	5,000 »
Médecins de bataillon . .	2	2	»	»	»	»	730	»	2,100	»	4,200 »
Médecins-adjoints	2	2	»	»	»	»	730	»	1,480	»	2,960 »
Capitaines-commandans.	14	42	»	»	»	»	15,330	»	4,650	»	65,100 »
Capitaines en second . .	14	42	»	»	»	»	15,330	»	3,800	»	63,200 »
Lieutenans	28	56	»	»	»	»	20,440	»	2,950	»	82,000 »
Sous-lieutenans	50	112	»	»	»	»	40,880	»	2,500	»	140,000 »
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	4	»	»	»	»	1,460	»	2,100	»	4,200 »
	148	328									
									TOTAL . . .		478,240 »
									A déd. 1/2 p. 2/3		7,173 60
									RESTE . . .		471,066 40
Vétérinaires de 2 ^e classe.	4	4	»	»	»	»	»	1,460	1,480	»	5,920 »
Adjudans-sous-officiers .	6	6	2,190	»	»	»	»	2,190	»	2 32	5,080 80
Trompettes-mar.-des-log.	2	2	»	730	»	»	»	730	»	1 79	1,306 70
Vaguemest.-mar.-des-log.	2	2	»	»	730	»	»	730	»	1 79	1,306 70
Trompettes-brigadiers . .	2	2	»	»	730	»	»	730	»	1 58	1,153 40
Maitres-ouvriers	8	»	»	»	»	2,920	»	»	»	» 74	2,160 80
Maréch.-des-logis-chefs.	10	10	»	»	5,840	»	»	5,840	»	2 21	12,906 40
Maréchaux-des-logis . .	132	121	»	»	48,180	»	»	45,280	»	1 79	86,242 20
Maréc.-des-log.-fourriers.	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840	»	1 79	10,453 60
Fourriers	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840	»	1 69	9,869 60
Brigadiers	260	248	»	»	»	94,900	»	90,620	»	» 95	90,165 »
Trompettes	48	48	»	»	17,520	»	»	17,520	»	1 37	24,002 40
Maréchaux-ferrans	48	42	»	»	»	17,520	»	15,330	»	» 74	12,964 80
Lanciers	2260	1980	»	»	»	821,900	»	715,400	»	» 74	610,426 »
	2968	2814	2,190	730	84,680	940,240	119,720	897,390	»	»	1,345,014 80
					1,027,840		1,027,110		Pour chevrons.		16,000 »
									A REPORTER.		1,361,014 80

	REPORT.	1,361,014 80
<i>Masse pour le pain.</i>		
1,027,840	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	133,619 20
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
1,027,110	journées de chevaux, à 1 fr. 15. c.	1,181,176 50
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
2,190	journées d'adjudans-sous-officiers, à 65 c.	1,423 50
730	id. de maréchaux-des-logis-trompettes, à 55 c.	401 50
84,680	id. de sous-officiers et trompettes, à 32 c.	27,097 60
940,240	id. de brigadiers et lanciers, à 28 c.	263,267 20
	Première mise de petit équipement pour 200 hommes, à 50 fr.	10,000 »
		302,189 80
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
907,390	journées de chevaux de troupe, à 10 centimes	90,739 »
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.</i>		
2,816	hommes à 1 fr. 50 cent. par an.	4,224 »
2,486	chevaux à 16 fr. par an	39,776 »
		44,000 »
<i>Masse de casernement.</i>		
1,027,840	journées de sous-officiers et soldats, à 4 c.	41,113 60
907,390	id. de chevaux, à 4 c.	36,295 60
		77,409 20
	Frais d'administration	17,000 »
	Primes d'engagement et de réengagement pour cent hommes	4,000 »
	Frais de route des officiers	1,000 »
	Moyens de transport.	2,000 »
	TOTAL. . . . fr.	3,214,148 50

TABLEAU IV.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DU RÉGIMENT
DE CUIRASSIERS.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					MONTANT		TOTAL.	
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans - sous-officiers.	Trompettes-maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	CHEVAUX		Du traitement annuel.		De la solde journalière.
							D'officiers.	De troupe.			
Colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	"	8,400	"	8,400
Lieutenant-colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	"	6,300	"	6,300
Majors	4	11	"	"	"	"	4,015	"	5,500	"	22,000
Capitaine-instructeur	1	2	"	"	"	"	730	"	3,500	"	3,500
Capitaine-adjutant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"	3,500	"	3,500
Lieutenant-adjutant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"	3,550	"	3,550
Sous-lieutenant-adj.-major	1	2	"	"	"	"	730	"	3,150	"	3,150
Capitaine-quartier-maître	1	1	"	"	"	"	365	"	2,950	"	2,950
Lieutenant-officier-payeur	1	1	"	"	"	"	365	"	1,900	"	1,900
Officier d'habillement	1	"	"	"	"	"	"	"	1,690	"	1,690
Porte-étendard	1	2	"	"	"	"	730	"	2,950	"	2,950
Médecin de régiment	1	1	"	"	"	"	365	"	2,500	"	2,500
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	"	2,100	"	2,100
Médecin-adjoint	1	1	"	"	"	"	365	"	1,480	"	1,480
Capitaines-commandans	8	24	"	"	"	"	8,760	"	4,650	"	37,200
Capitaines en second	8	24	"	"	"	"	8,760	"	3,600	"	30,400
Lieutenans	16	32	"	"	"	"	11,680	"	2,950	"	47,200
Sous-lieutenans	32	64	"	"	"	"	23,360	"	2,500	"	80,000
Vétérinaire de 1 ^{re}	1	2	"	"	"	"	730	"	2,100	"	2,100
	82	182							TOTAL		261,470
									à déduire 1/2 p. 0/0		3,952 05
									RESTE		259,517 95
Vétérinaires de 2 ^e classe	2	2	"	"	"	"	"	730	1,480	"	2,960
Adjudans-sous-officiers	3	3	1,095	"	"	"	"	1,095	"	2 32	2,540 60
Trompette-maréchal-des-logis	1	1	"	365	"	"	"	365	"	1 70	633 35
Vaguemestre-maré.-des-logis	1	1	"	"	365	"	"	365	"	1 79	633 35
Trompette-brigadier	1	1	"	"	365	"	"	365	"	1 58	578 70
Maîtres-ouvriers	4	"	"	"	"	1,460	"	"	"	74	1,060 40
Maréchaux-des-logis-chefs	8	8	"	"	2,920	"	"	2,920	"	2 21	6,452 20
Maréchaux-des-logis	68	64	"	"	24,820	"	"	23,360	"	1 70	44,427 80
Fourriers-maréchal.-des-logis	9	8	"	"	3,285	"	"	2,920	"	1 70	5,660 15
Fourriers	8	8	"	"	2,920	"	"	2,920	"	1 69	4,934 60
Brigadiers	134	128	"	"	"	48,910	"	46,720	"	95	46,464 60
Trompettes	26	26	"	"	9,490	"	"	9,490	"	1 37	13,061 30
Maréchaux-ferrans	27	24	"	"	"	9,855	"	8,760	"	74	7,292 70
Cuirassiers	1,126	960	"	"	"	410,990	"	350,400	"	74	304,132 60
	1,500	1,416	1,095	365	44,165	471,215	66,430	450,410	"	"	700,569 20
					516,840			516,840	A ajouter pour chev.		3,000
									À REPORT.		703,569 20

Report.	703,569 20
<i>Masse pour le pain</i>	
516,840 journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	67,189 20
<i>Masse pour les fourrages.</i>	
516,840 journées de chevaux, à 1 fr. 25. c.	646,050 »
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>	
1,095 journées d'adjudans-sous-officiers, à 55 c.	602 25
365 id. de maréchaux-des-logis-trompettes, à 45 c.	164 25
44,165 id. de sous-officiers et trompettes, à 28 c.	12,366 20
471,215 id. de brigadiers et soldats, à 25 c.	117,803 75
Première mise de petit équipement pour 100 hommes, à 50 fr.	5,000 »
	135,936 45
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>	
450,410 journées de chevaux de troupe, à 10 centimes	45,041 »
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la buffléterie.</i>	
1,416 hommes à 70 centimes par an	991 20
1,234 chevaux à 16 fr. par an	19,744 »
	20,735 20
<i>Masse de casernement.</i>	
516,840 journées de sous-officiers et soldats, à 4 c.	20,673 60
450,410 id. de chevaux, à 4 c.	18,016 40
	38,690 »
Frais d'administration	9,000 »
Primes d'engagement et de réengagement à 50 hommes	2,000 »
Frais de route des officiers	500 »
Moyens de transport.	500 »
TOTAL. . . . fr.	1,669,211 05

TABLEAU O.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE ET MASSES DU RÉGIMENT DE GUIDES.

FORMATION.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE						MONTANT		TOTAL.	
	Hommes.	Chevaux.	Adjnd.-sous-officiers.	Trompe-maréchal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et guides.	CHEVAUX		du traitement annuel.	de la solde journalière.		
							d'officier.	de troupe				
Lieutenant-colonel . . .	1	4	»	»	»	»	1,460	»	6,300	»	6,300	»
Majors	2	6	»	»	»	»	2,190	»	5,500	»	11,000	»
Capitaine-instructeur . .	1	2	»	»	»	»	730	»	3,800	»	3,800	»
Capitaine-adjud.-major . .	1	3	»	»	»	»	1,095	»	3,800	»	3,800	»
Lieuten.-adjud.-major . .	1	2	»	»	»	»	730	»	3,550	»	3,550	»
Capit.-quartier-maitre . .	1	1	»	»	»	»	365	»	2,950	»	2,950	»
Lieut.-officier-payeur . .	1	1	»	»	»	»	365	»	1,000	»	1,000	»
Officier d'habillement . .	1	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»	1,000	»
Lieutenant-porte-étend. .	1	2	»	»	»	»	730	»	2,950	»	2,950	»
Médecin de régiment . . .	1	1	»	»	»	»	365	»	2,500	»	2,500	»
Médecin de bataillon . . .	1	1	»	»	»	»	365	»	2,100	»	2,100	»
Médecin-adjoint	1	1	»	»	»	»	365	»	1,480	»	1,480	»
Capitaines-commandans. .	4	12	»	»	»	»	4,380	»	4,050	»	18,600	»
Capitaines en second. . .	4	12	»	»	»	»	4,380	»	3,900	»	15,200	»
Lieutenans	8	10	»	»	»	»	5,840	»	2,950	»	23,000	»
Sous-lieutenans	16	32	»	»	»	»	11,680	»	2,500	»	40,000	»
Vétérinaire de 1 ^{re} classe. .	1	2	»	»	»	»	730	»	2,100	»	2,100	»
	46	98										
									TOTAL . . .		143,620	»
									A ded. 1/2 p. o/o		2,162	80
									RESTE . . .		141,367	20
Vétérinaires de 2 ^e classe. .	2	2	»	»	»	»	»	730	1,480	»	2,960	»
Adjndans-sous-officiers . .	3	3	1,095	»	»	»	»	1,095	»	2 32	2,540	40
Mar.-des-log.-vaguemest. .	1	1	»	»	365	»	»	365	»	1 79	653	35
Trompette-mar.-des-log. . .	1	1	»	365	»	»	»	365	»	1 79	653	35
Maitres-ouvriers	4	»	»	»	»	1,480	»	»	»	» 74	1,080	40
Maréch.-des-logis-chefs. .	4	4	»	»	1,480	»	»	1,460	»	2 21	3,226	80
Maréchaux-des-logis. . . .	36	32	»	»	13,140	»	»	11,680	»	1 79	23,620	80
Maréc.-des-log.-fourriers. .	5	4	»	»	1,825	»	»	1,400	»	1 79	3,266	75
Fourriers	4	4	»	»	1,480	»	»	1,460	»	1 69	2 467	40
Brigadiers	70	64	»	»	»	25,550	»	23,300	»	» 95	24,372	60
Trompettes	14	11	»	»	5,110	»	»	5,110	»	1 37	7,000	70
Maréchaux-ferriers	14	12	»	»	»	5,110	»	4,380	»	» 74	3,781	40
Guides	662	560	»	»	»	241,630	»	204,400	»	» 74	178,806	20
	866	799	1,095	365	23,360	273,750	35,770	255,865	»	»	395,696	85
					298,670		291,635		Pour chevaux.		3,500	»
									A REPORTER.		399,096	85

	REPORT.	399,096 85
<i>Masse pour le pain.</i>		
298,570	journées de sous-officiers et soldats, à 13 centimes.	38,814 10
<i>Masse pour les fourrages.</i>		
291,635	journées de chevaux, à 1 franc 25 centimes	364,543 75
<i>Masse d'habillement et d'entretien.</i>		
1,095	journées d'adjudans-sous-officiers, à 65 centimes.	711 75
365	id. de maréchal-des-logis-trompette, à 55 c.	200 75
23,360	id. de sous-officiers et trompettes, à 32 c.	7,476 20
273,750	id. de brigadiers et guides, à 28 c.	76,650 »
	Première mise de petit équipement pour 50 hommes, à 50 francs	2,500 »
		87,537 70
<i>Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrage des chevaux.</i>		
255,865	journées de chevaux de troupe, à 10 centimes	25,586 50
<i>Masse de renouvellement du harnachement et de la bufflèterie.</i>		
818	hommes, à 6 francs 20 centimes par an	5,071 60
701	chevaux à 16 francs par an	11,216 »
		16,287 60
<i>Masse de casernement.</i>		
298,570	journées de sous-officiers et soldats, à 4 centimes.	11,942 80
255,865	id. de chevaux, à 4 centimes	10,234 60
		22,177 40
	Frais d'administration.	7,600 »
	Primes d'engagement pour 30 hommes, à 50 fr.	1,500 »
	Frais de route des officiers	200 »
	Moyens de transport	100 »
	TOTAL. fr.	963,443 90

TABLEAU P.

ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES DU SERVICE DES AMBULANCES PRÈS DE
L'ARMÉE D'OBSERVATION.

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	CHEVAUX		D'employés ambulances.	DE CHEVAUX.		du traitem. annuel.	de la solde journalière.	
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
<i>Service de Santé.</i>									
Médecins principaux	4	8	»	»	2,020	»	4,650	»	18,600 »
Id. de garnison	3	6	»	»	2,190	»	3,360	»	10,050 »
Id. de bataillon	9	9	»	»	3,285	»	2,100	»	18,900 »
Id. adjoints	21	21	»	»	7,665	»	1,480	»	31,080 »
Pharmaciens de 2 ^e classe	2	»	»	»	»	»	2,100	»	6,300 »
Id. de 3 ^e classe	6	»	»	»	»	»	1,270	»	7,620 »
	46	44	»						
							TOTAL . . .		92,550 »
							A déduire 1 1/2 p. 100 .		1,338 25
							RESTE . . .		91,191 75
<i>Service Administratif.</i>									
Agent en chef	1	2	»	»	730	»	5,050	»	6,050 »
Agens principaux	3	3	»	»	1,095	»	3,800	»	11,400 »
Économés	10	10	»	»	3,650	»	2,500	»	25,000 »
Commis	28	»	»	»	»	»	1,270	»	35,580 »
Infirmiers-majors	16	»	»	5,840	»	»	1 26	»	7,358 40
Brigadiers-chefs	5	5	»	1,825	1,825	»	1 26	»	2,299 50
Cuisiniers	11	»	»	4,015	»	»	1 26	»	5,068 90
Caporaux	11	»	»	4,015	»	»	» 95	»	3,814 25
Brigadiers	11	»	»	4,015	»	»	» 95	»	3,814 25
Cornets	11	»	»	4,015	»	»	» 95	»	3,814 25
Conducteurs	140	»	280	61,100	»	102,200	» 74	»	37,814 »
Infirmiers	180	»	»	65,700	»	»	» 74	»	48,618 »
	473	64	280	140,525	23,360	102,200	»	»	280,763 30
140,525 journées de logement et nourriture, à 74 centimes									103,988 50
104,025 journées de traitement et ferrage de chevaux, à 10 centimes									10,402 50
Frais de bureau et d'administration									2,250 »
23,360 rations de fourrages pour chevaux de selle, à 1 fr. 15 c.							26,864	»	
102,200 Id. Id. Id. de trait à 1 fr. 25 c.							127,750	»	
									154,614 »
							TOTAL fr.		552,018 30

TABLEAU Q.

FORMATION, TRAITEMENT, SOLDE, NOURRITURE, ET HABILLEMENT DU
BATAILLON DE PARTISANS.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL.
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers et soldats.	De chevaux.	De traitement annuel.	De la solde journalière.	
Major	1	4	»	1,460	5,050	»	5,050 »
Capitaine-adjutant-major	1	1	»	365	2,500	»	2,500 »
Officiers-payeurs	2	1	»	365	1,900	»	3,300 »
Médecin de bataillon	1	1	»	365	2,100	»	2,100 »
Capitaines de 1 ^{re} classe	4	4	»	1,460	2,950	»	11,800 »
— de 2 ^{me} classe	5	5	»	1,825	2,500	»	12,500 »
Lieutenants	9	»	»	»	1,900	»	17,100 »
Sous-lieutenants	18	»	»	»	1,480	»	26,640 »
	41	16	»	5,840	TOTAL.		81,490 »
					à déd. 1 1/2 p. %		1,222 35
					RESTE.		80,267 65
Adjutans-sous-officiers	4	»	1,460	»	»	2 11	3,080 60
Sergens-trompettes	2	»	730	»	»	1 37	1,000 10
Maîtres-ouvriers	4	»	1,460	»	»	» 74	1,080 40
Maîtres-armuriers	2	»	730	»	»	» 74	840 20
Sergens-majors	9	»	3,285	»	»	1 79	5,880 15
Sergens	36	»	13,140	»	»	1 37	18,001 80
Fourriers	9	»	3,285	»	»	1 37	4,500 45
Caporaux	72	»	26,280	»	»	» 74	19,447 20
Trompettes	20	»	7,300	»	»	» 63	4,599 »
Fusiliers et sapeurs	742	16	270,830	5,840	»	» 52	140,831 60
	941	32	328,500	11,680	»	»	279,229 15
Renouvellement d'objets d'habillement et de petit équipement, à 40 fr. par homme, pour 900 hommes							36,000 »
328,500 journées de masse de réparation, à 8 centimes							26,280 »
328,500 idem. de pain, à 13 centimes							42,705 »
328,500 idem. de casernement, à 4 centimes							13,140 »
5,840 rations de chevaux de selle, à fr. 1 15 c.					6,716		
5,840 idem. de bataillon, à fr. 1 25 c.					7,300		
							14,016 »
Frais d'administration							2,250 »
							TOTAL. 413,620 15